

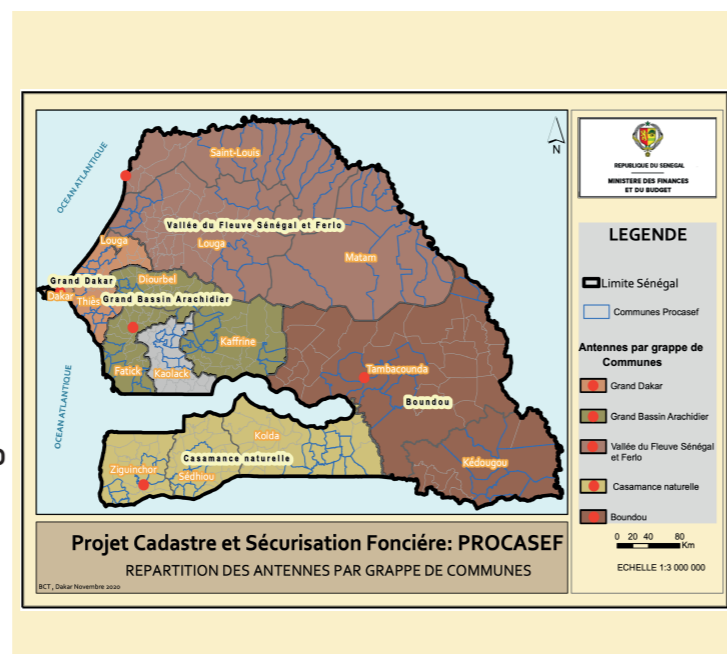
LES ZONES D'INTERVENTION DU PROCASEF

CRITERES DE CHOIX DES GRAPPES:

- Zone à forte pression foncière
- Zone agro-écologiques
- Zones à fort enjeu économique

LES GRAPPES

- Grappe du Grand Dakar
20 communes (Dakar et Thiès)
- Grappe du Grand Bassin Arachidier
26 Communes (Fatick, Diourbel sans Kaolack et Kaffrine)
- Grappe de la Vallée du Fleuve Sénégal et Ferlo
37 communes (Saint Louis, Matam et Louga)
- Grappe de la Casamance Naturelle
27 Communes (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou)
- La Grappe du Boundou
17 Communes (Kédougou, Tamba)



AVANTAGES DU PROJET

- Renforcer et redynamiser les organes locaux de gestion foncière;
- Attribuer et mettre en place un cadastre universel;
- Prendre en compte la discrimination des femmes et des personnes vulnérables dans les processus participatifs d'accès au foncier, susciter une dynamique de sécurisation foncière et favoriser les exploitations familiales et l'extension des bénéficiaires;
- Créer un environnement apaisé pour l'investissement agricole responsable;
- Clarifier l'occupation des terres qui sera un facteur de réduction des conflits et de la facilitation de l'accès des investisseurs au foncier.

Liste des partenaires du PROCASEF

- Ministère des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement des Territoires (MCTDAT);
- Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural du Sénégal (MAER);
- Ministère de l'urbanisme du logement et de l'hygiène publique
- Direction Générale des Impôts et Domaines (DGID);
- Association des Maires du Sénégal (AMS);
- Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT);
- Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED);
- Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE);
- Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC);
- Groupe Interinstitutionnel de Concertation et de Coordination en Géomatique (GICC);
- Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier (CRAFS);
- Plateforme Nationale sur la Gouvernance Foncière;
- Agences de la Coopération Allemande (GIZ/KFW);
- Université de DAKAR et Université de THIES.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



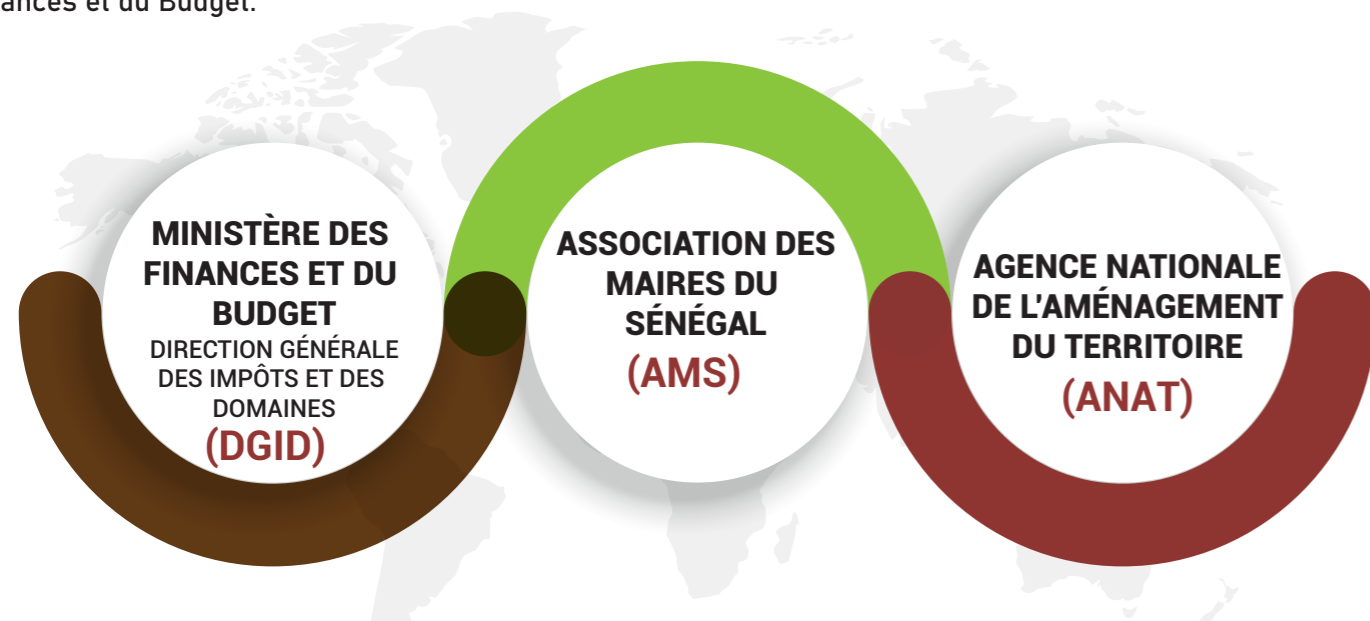
BANQUE MONDIALE



PROJET CADASTRE ET SÉCURISATION FONCIÈRE

« UN FONCIER SÉCURISÉ POUR POUR
DEVELOPPEMENT DE NOS TERROIRS »

Le PROCASEF est un projet de sécurisation foncière en zone rurale et périurbaine, financé par la Banque Mondiale à hauteur de 80 millions USD pour une durée de cinq (5) ans. Le projet est logé au Ministère des Finances et du Budget.



PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PROCASEF

- Le PROCASEF fonctionne dans le strict respect du cadre légal de gestion du foncier au Sénégal;
- Le PROCASEF n'est pas un projet de réforme foncière. Il promeut la mise en place d'outils de gestion foncière dont l'analyse et l'évaluation contribueront à la réflexion sur les réformes foncières;
- Le PROCASEF n'affecte pas des terres, cette compétence est légalement confiée aux communes.

JUSTIFICATION DU PROCASEF

- Cadre juridique du secteur foncier obsolète;
- Mécanismes inadéquats, manque d'outils et de capacités pour la gestion foncière;
- Manque d'informations foncières fiables du fait des différences entre les systèmes nationaux et municipaux;
- Absence du cadastre en zone rurale.

OBJECTIFS DU PROCASEF

Les objectifs sont de renforcer la capacité du gouvernement pour la mise en oeuvre d'un cadastre à l'échelle nationale et d'améliorer le système d'enregistrement et de formalisation des droits foncières dans les zones sélectionnées :

- Accélérer la sécurisation du foncier en milieu rural avec des délibérations sécurisées;
- Améliorer le système d'enregistrement et de formalisation des droits foncières dans les zones sélectionnées;
- Asseoir une dématérialisation de la gestion foncière au niveau communal;
- Réaliser un cadastre national.



COMPOSANTE 1

RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS ET DES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES

DIGITALISATION DES DONNÉES FONCIÈRES	MISE EN PLACE DES UNITÉS RÉGIONALES DE MISE EN OEUVRE (URM)	INTERCONNEXION SYSTÈME D'INFORMATION FONCIÈRE COMMUNALE / SYSTÈME DE GESTION FONCIÈRE	BUREAUX FONCIERS	SYSTÈME D'INFORMATION	RENFORCEMENT DE CAPACITÉ
Renforcement des institutions foncières, digitalisation de la gestion du domaine national et investissement en infrastructures de données géo spatiales.	Ancrage institutionnel des grappes à la DGID avec un dispositif de suivi et de coordination des activités de gestion foncière des communes (Centres de Services Fiscaux).	Interaction avec le Système de Gestion Foncière (SGF) de la DGID.	Mise en place de bureaux foncières communaux et aménagement des bâtiments de l'administration territoriale.	Développement et déploiement d'un Système d'information foncière (SIF) afin de soutenir les bureaux foncières municipaux et les autres utilisateurs professionnels de la chaîne de valeur des services foncières.	Renforcement des capacités du personnel des bureaux foncières communaux; Assistance technique aux sous-préfets pour l'approbation des délibérations.

COMPOSANTE 2

APPUYER LES COMMUNES SOUTENUES PAR LE PROCASEF POUR ENREGISTRER SYSTÉMATIQUEMENT LES DROITS FONCIERS

GOVERNANCE FONCIÈRE	COUVERTURE CARTOGRAPHIQUE	OPÉRATION SYSTÉMATIQUE	CADASTRE NATIONAL	DROIT USAGE	DONNÉES GÉO-RÉFÉRENCÉES
Améliorer la gouvernance foncière dans les communes sélectionnées.	Etablir une couverture cartographique.	Réaliser des opérations systématiques de sécurisation foncière (Collecte et préparation des données géo spatiales et de tenure des terres).	Contribuer à l'implantation du cadastre à l'échelle nationale.	Formaliser les droits d'usage individuels ou collectifs, tels qu'ils existent.	Fournir aux communes et aux administrations concernées une information géo-référencée sur les différents statuts et délimitations des terres du Domaine National, sur la base des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS).

COMPOSANTE 3

FORMATIONS AUX MÉTIERS DU FONCIER, DIALOGUE NATIONAL, COMMUNICATION ET RECHERCHE D'ACCOMPAGNEMENT

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE FORMATIONS AUX MÉTIERS FONCIERS

Mettre à la disposition des communes les ressources humaines nécessaires à la conduite des opérations d'enregistrement des droits foncières sur le domaine national.

APPUI AU DIALOGUE MULTI-ACTEURS

Sur la sécurisation foncière et les cadres réglementaires et législatifs, grâce aux mécanismes existants et à travers la création d'un Observatoire National du Foncier (ONF) avec la Société Civile et les Collectivités Territoriales.

APPUI À LA FORMALISATION MASSIVE DES DROITS FONCIERS

Appui technique et signature de conventions avec les services de l'Etat (DGID, ANAT, SAED, GICC, COMMUNES).

APPUI AU FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME NATIONALE DE DIALOGUE SUR LE FONCIER

Dans une approche de participation citoyenne, des activités d'information, de sensibilisation et de programmation concertées seront organisées dans chaque commune afin de recueillir les besoins en matière de sécurisation des droits foncières et de susciter une participation citoyenne élargie, notamment celle des femmes et des personnes vulnérables.

APPUI À LA COMMUNICATION

La sensibilité du projet concernant le statut légal des droits foncières qui seront enregistrés nécessite une communication claire et ciblée de ses objectifs à travers des campagnes massives de communication et la production de supports d'informations.

COMPOSANTE 4

GESTION DE PROJET

Coordination, suivi Evaluation, et gestion des connaissances du projet.

COMPOSANTE 5

RÉPONSE D'URGENCE (CERC).

Destinée à une réattribution rapide des fonds du projet en cas de crise d'origine naturelle ou humaine et d'épidémie importante présentant un risque pour la santé publique lors de la mise en oeuvre du projet. L'activation du CERC est déclenchée par une déclaration d'état d'urgence du gouvernement et par une demande d'activation de ce dernier à la Banque Mondiale.

Les modalités de mise en oeuvre et les actions pouvant être financées par la CERC seront décrites dans le Manuel d'exécution du projet.